

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 4 janvier 2006

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Dofasco Inc. (DFS)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Dofasco Inc. (Dofasco) a pris connaissance de l'annonce faite par ThyssenKrupp AG (ThyssenKrupp) de réviser son offre d'acquérir toutes les actions ordinaires de Dofasco au prix de 63\$ canadiens, s'alignant ainsi sur le prix de Arcelor S.A. annoncé le 23 décembre 2005.

Le conseil d'administration de Dofasco continue de supporter l'offre de ThyssenKrupp. L'offre est assujettie aux conditions usuelles quant à sa conclusion incluant l'acceptation des actionnaires représentant au moins les deux tiers des actions de Dofasco sur une base entièrement diluée et l'obtention des approbations réglementaires nécessaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Caroline Bilodeau
Conseillère juridique
Secrétariat général et affaires juridiques

Circulaire no : 001-2006